

# L'accompagnement au déplacement : la mobilité solidaire

Guide pratique à l'usage des porteurs de projet

**Vos contacts au Pôle Développement Social des Territoires**

Antoine CHAUVIN en Loire-Atlantique : 06.87.60.60.70 [chauvin.antoine@msa44-85.msa.fr](mailto:chauvin.antoine@msa44-85.msa.fr)

Cynthia BOUSSEAU en Vendée : 06.22.81.10.71 [bousseau.cynthia@msa44-85.msa.fr](mailto:bousseau.cynthia@msa44-85.msa.fr)



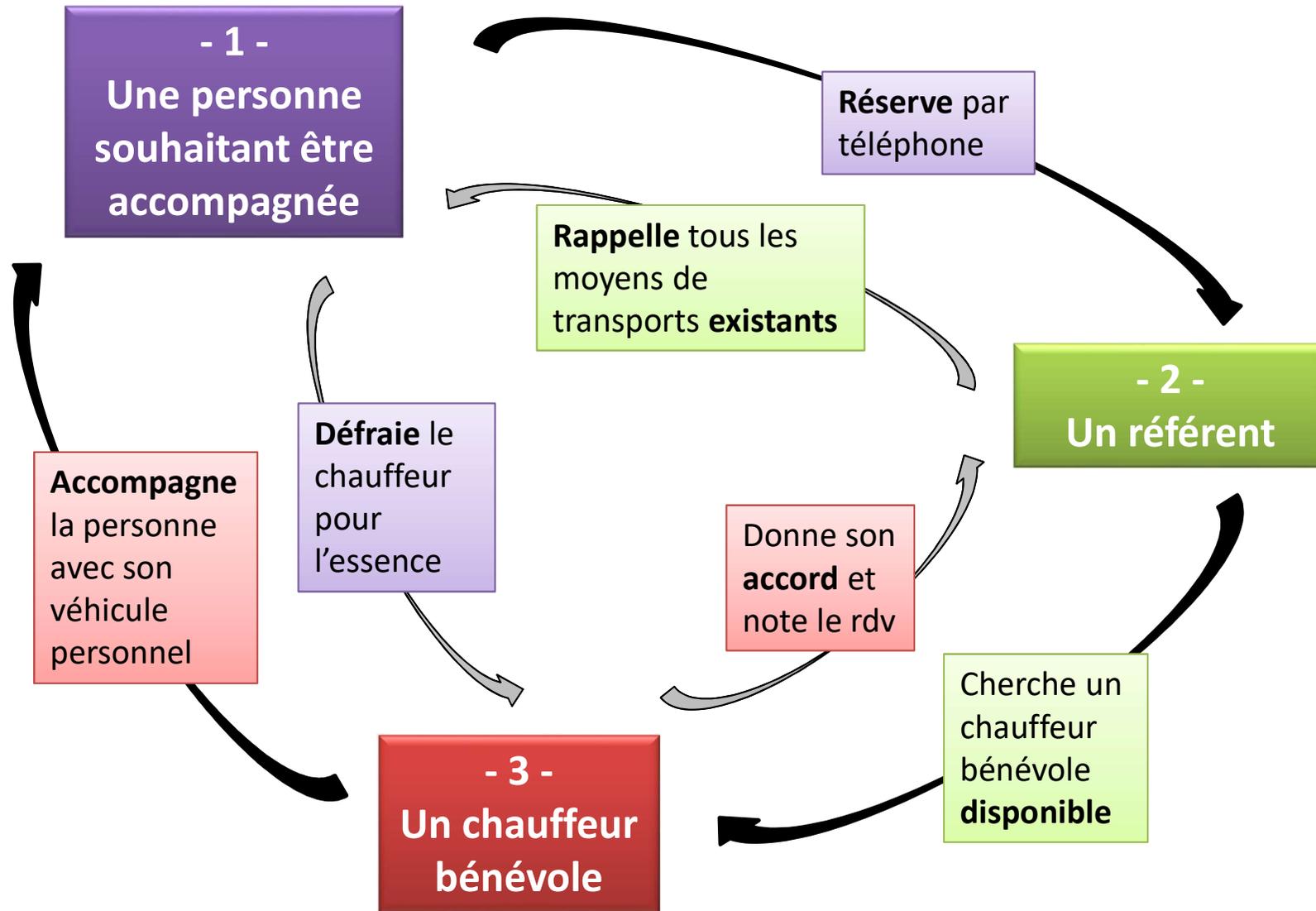
# Sommaire

1. Les valeurs du déplacement accompagné
2. Les relations entre les acteurs
3. Le cadre de fonctionnement
4. Le cadre assurantiel
5. L'aide à la mise en œuvre
6. Les différents niveaux d'engagement

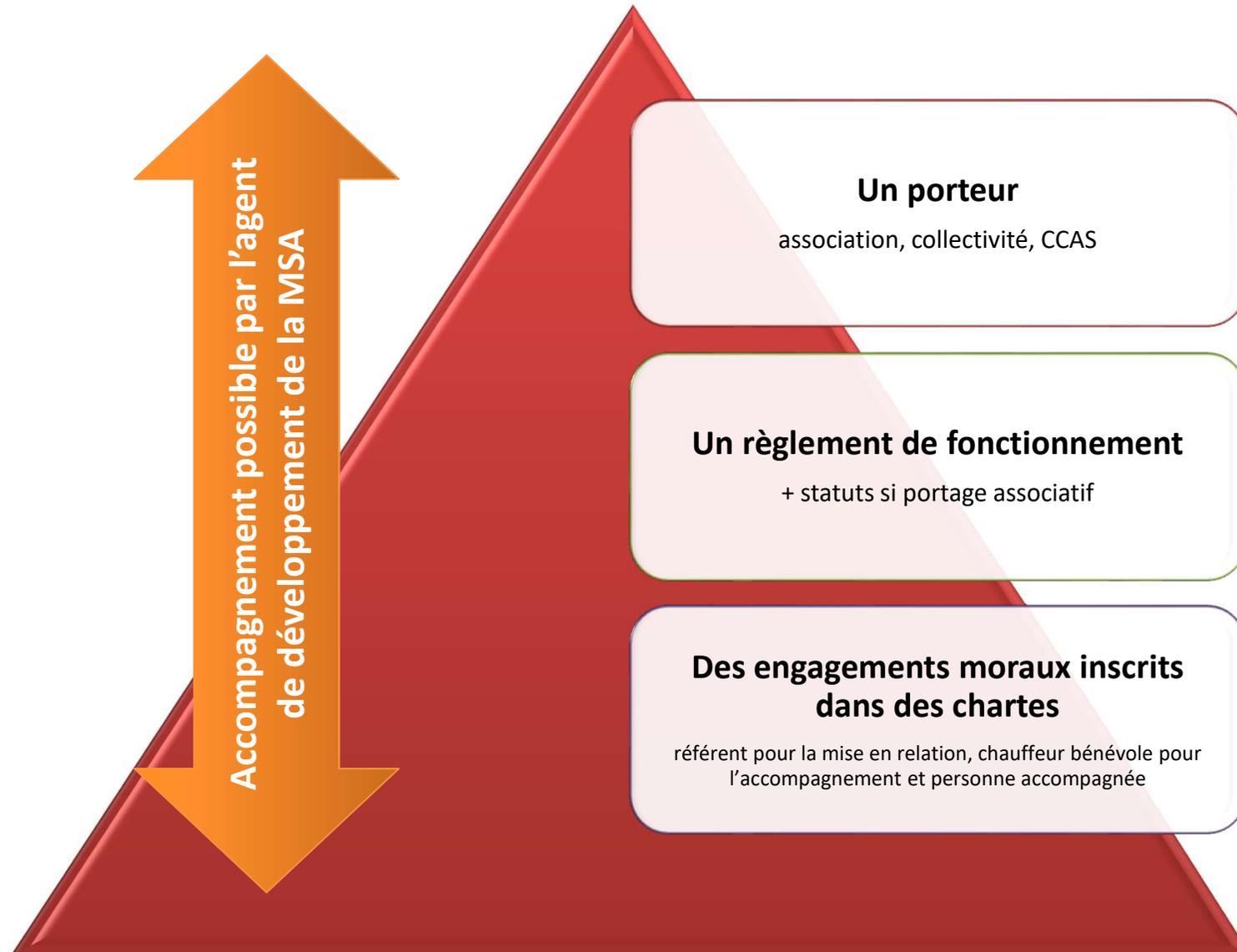
# 1. Les valeurs du déplacement accompagné



## 2. Les relations entre les acteurs



### 3. Le cadre de fonctionnement



## 4. Le cadre assurantiel



### Pour les organisateurs :

- Responsabilité civile
- Souscription d'une assurance « auto-mission » pour couvrir les accompagnateurs



### Pour les accompagnateurs / chauffeurs bénévoles :

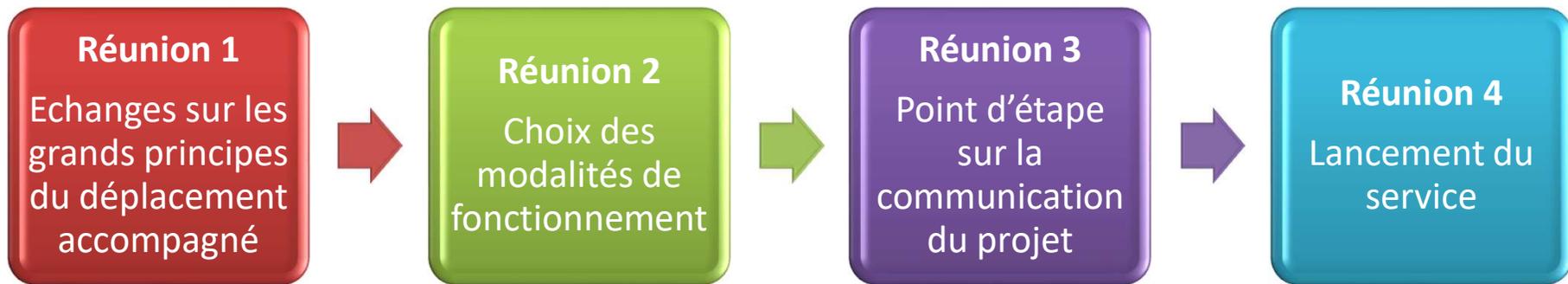
- Responsabilité civile
- Assurance automobile
- Permis de conduire



### Les personnes accompagnées :

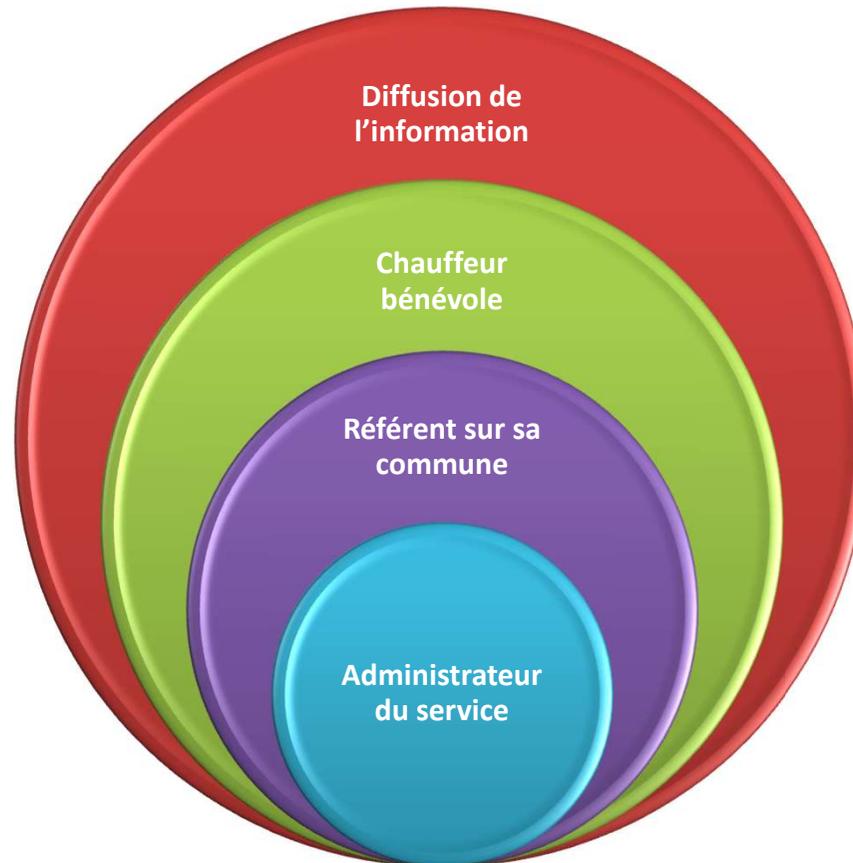
- Responsabilité civile

## 5. Aide à la mise en œuvre



6 à 8 mois (travail réalisé par les porteurs de projet entre chacune des 4 réunions)

## 6. Les différents niveaux d'engagement



Différents niveaux d'engagement sont possibles selon l'intérêt et la disponibilité de chacun.